

Déclaration Liminaire CAPN A

Nomination au grade d'IDIV à titre personnel (fin de carrière)

Tableau 2020 – CAP du 3 et 4 décembre 2020

Mme la présidente,

Le lundi 23 novembre, plusieurs centaines de migrants ont été expulsés manu militari de la Place de la République à Paris, frappés, gazés, alors qu'ils s'étaient regroupés pacifiquement pour manifester contre les conditions indignes dans lesquelles ils sont maintenus depuis des mois, voire des années pour certains. Ce déchaînement de violence, ordonné par le préfet de police de Paris, **aux ordres de la politique sécuritaire du gouvernement**, a provoqué une large indignation, de l'écœurement et de la colère.

Les revendications des migrants sont simples : des places d'hébergement et un réel système d'accueil des exilés. Nos revendications sont simples : pour des services publics qui répondent aux besoins de l'immense majorité de la population, nous exigeons 10% d'effectifs en plus dans toute la Fonction publique (État, hospitalière, territoriale), 10% d'augmentations de salaires tout de suite, 10% de temps de travail en moins... pour pouvoir en donner à tout le monde.

Au lieu de ça, le gouvernement poursuit sa politique de déréglementation dans tous les domaines : il offre des milliards aux patrons pour payer les plans sociaux, il balaie toutes les revendications urgentes des soignants, des enseignants, des agents et salariés chargés de faire fonctionner les services publics, il continue de fermer des lits et des services entiers dans les hôpitaux, il ignore les besoins urgents de millions de travailleurs pauvres écrasés par le confinement, et maintenant il plonge le pays dans l'arbitraire et la répression.

La violence d'état contre les migrants Place de la République montre ce que la loi « Sécurité globale », dans la continuité de l'état d'urgence dit sanitaire, prépare pour toute la population: se rassembler, revendiquer, contester devient immédiatement passible de peines d'emprisonnement et de fortes amendes. **La CGT demande le retrait pur et simple de la loi « sécurité globale ».**

La crise sanitaire actuelle a démontré avec force combien nos services publics sont indispensables face aux attentes des citoyens mais aussi des acteurs économiques.

Dans ce contexte, **la destruction de la DGFIP est plus que jamais « en marche ».** L'administration, à l'instar du gouvernement, tente clairement de profiter de ce moment de nouveau confinement généré par la crise sanitaire pour accélérer le démantèlement de la DGFIP et regrette même le temps perdu.

Une situation aussi exceptionnellement dégradée et des agents subissant en permanence des restructurations justifie à minima **la suspension des réformes engagées à la DGFIP.** Les agents n'ont-ils pas suffisamment de choses à gérer en cette période compliquée, continuité de l'État, soutien à la vie économique et financière du pays, service au public... pour ne pas en rajouter ?

Au contraire, l'offensive anti fonction publique s'intensifie. Preuve en est la succession de groupes de travail et comités techniques sur le nouveau réseau de proximité et les suppressions de sites attenants, sur la démétropolisation, sur la chaîne comptable et la séparation ordonnateur-comptable, sur le recouvrement forcé et l'agence France recouvrement, sur les lignes directrices de gestion, jusqu'aux suppressions d'emplois et le recrutement concomitant de contractuels précaires. La liste n'est pas exhaustive.



La CGT dénonce le renouveau, au sens macronien du terme, du dialogue social avec l'abrogation des instances où le dialogue social s'exerce. En effet, le fait de supprimer les CAP et de fusionner les compétences des CT, CHSCT et questions relatives aux ressources humaines collectives est un véritable recul et ne constitue en rien une instance collective nouvelle. Il s'agit plutôt d'une instance fourre-tout où le but est de limiter les temps d'échanges et de permettre à l'administration de se montrer inflexible dans ses choix quand bien même ceux-ci sont générateurs d'injustices, de mal-être et sources d'incompréhensions.

La déclinaison de la loi de prétendue «transformation de la fonction publique» au ministère des finances, et donc à la DGFIP, **confirme nos pires craintes en matière de droits et garanties des agents**: un cadre juridique réduit à sa plus simple expression et des lignes directrices ministérielles quinquennales. On peut difficilement dénoncer un manque de cohérence sur ce sujet. En effet, à quoi serviraient des instances pour contrôler l'application de règles qui n'existent plus? Ces lignes directrices promettent l'incertitude la plus totale, et par conséquent, une in-sécurisation supplémentaire pour les agents de la DGFIP.

S'agissant de la suppression des CAP, le décret du 20 novembre vient terminer le travail. On relève notamment la création de CAP uniques par catégorie avec 8 élus pour celles de la DGFIP. **Il y aurait donc pour les cadres A, une seule CAP pour les inspecteurs, les IDIV, les IP et les AFIPA !**

Le gouvernement profite même de la crise sanitaire pour acter la mise en place de CAP en distanciel et même pire, par échange de courriers ou mails!

Le nouveau dialogue social s'ancre ainsi profondément dans la « qualité » LOL!

La CGT exige que les agents soient défendus dans un cadre collectif et individuel, dans des instances statutaires garantissant la transparence dans tous les actes de gestion.

La CGT vous rappelle que les procédures des CAP étaient justes et fonctionnaient, sans doute trop bien pour les politiques. Globalement, le dialogue social est détruit, dans toutes les administrations et à la DGFIP avec zèle.

Aujourd'hui, la CAP qui nous réunit, pour la dernière fois, et réduite au tableau complémentaire 2020, vise à reconnaître une carrière à la DGFIP. Or, comme chaque année, des dossiers sont mis sur le banc. La CGT réitère son souhait que l'examen de ces dossiers soit fait dans un état d'esprit ouvert.

Le rapport mentionne 25 inspecteurs qui ont fait acte de candidature au tableau complémentaire, 23 sont proposés d'emblée.

N'ayant aucun renseignement sur le tableau principal 2021, nous vous demandons le nombre d'inspecteurs qui ont fait acte de candidature, combien ont été rejetés, et en l'absence de CAPN, que leur reste-t-il comme recours à part les yeux pour pleurer ?

Enfin, la CGT revendique la pérennisation de ce tableau d'avancement et plus largement l'application stricte des conditions statutaires.